

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 4 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 30/01/2020

Date d'affichage : 30/01/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9 + 3 pouvoirs

Le mardi 4 février 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Rey Suzy, Pin Marie-Thérèse, Curiallet Maryvonne, Burlet Brigitte – Messieurs Claret Jean-Paul, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Charquet Pierre, Chêne Claude

Absents excusés ayant donné procurations :

Madame Lenfant Anne a donné procuration à Madame Rey Suzy

Monsieur Wall Vincent a donné procuration à Monsieur Charquet Pierre

Monsieur Brancaz Xavier a donné procuration à Madame Pin Marie-Thérèse

Absents : Levrot Laurent, Lavit Damien

Pin Marie-Thérèse est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et rappelle l'ordre du jour ;

I. PERSONNEL COMMUNAL :

1. Situation Jimmy LACOMBE :

Monsieur LACOMBE est en poste depuis le 8 janvier 2020 (CDD). Il donne entièrement satisfaction dans son travail. Il a accepté d'être stagiaire pendant un an au grade d'Adjoint Technique, avec une reprise de ses années de service dans le privé à hauteur de 50%, en vu d'une titularisation (poste créé par délibération 143-2019 du 17 décembre 2019).

Il a été convenu d'interrompre son CDD au 28 février 2020 et de commencer sa période de stage au 1^{er} mars 2020. Une IFSE lui sera attribuée à compter de cette date.

2. Situation Jordan LEJEUNE :

Deux candidats ont été reçu en vu du remplacement de Laurent PIN. C'est Monsieur Jordan LEJEUNE qui a été sélectionné et sera mis en stage à compter du 16 mars 2020. Il convient donc de créer un nouveau poste d'Adjoint technique à compter de cette date. Une reprise de ses années de service dans le privé sera également repris à hauteur de 50%. Une IFSE lui sera attribuée à compter de cette date.

3. Pot départ Laurent PIN :

Le pot de départ de Laurent est fixé au vendredi 21 février 2020 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal. La Commune offrira un bon cadeau de 200€. En ce qui concerne les conseillers, une

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairie@entremont-le-vieux.com

enveloppe est ouverte pour que celui qui souhaite participer également à une carte cadeau soit libre de le faire.

II. APPROBATION MARCHÉ ASSAINISSEMENT LE PLAN MARTIN :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux relatifs à l'extension du réseau d'eaux usées vers Le Plan Martin

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le marché avec l'entreprises suivante :

➤ lot unique :

Entreprise MCTP OFFREDI

Montant du marché : 144 435.00 € HT SOIT 173 322.00€ ttc

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération 02/2020

III. BAIL AVEC L'ASSOCIATION LES SKIEURS DU GRANIER POUR LE LOCAL DES CIMES :

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est propriétaire à la Station du Granier d'un local au rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Cîmes » (55m²).

L'association « Les Skieurs du Granier » qui gère la station (remontées mécaniques et location de matériel) dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec la Communauté de Commune « Cœur de Chartreuse » a besoin d'un local pour accueillir les skieurs : salle hors sac et petite restauration d'une superficie de 55m².

Dans ces conditions, un bail de droit commun doit être établi avec l'Association pour une durée identique à la DSP soit le dernier jour des vacances d'hiver 2025.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le bail à intervenir avec l'Association Les Skieurs du Granier
- Charge Monsieur Le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Vote pour : 8 + 3 pouvoirs - 1 abstention

Délibération n°03/2020

IV. APPROBATION DEVIS ECLAIRAGE PUBLIC ERIC GONZALEZ :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du devis concernant l'éclairage public. En effet, de nombreux lampadaires ne fonctionnent plus dans les villages et il devient urgent de demander la réparation. De plus, cela implique le changement intégral du système afin d'être équipé en LED, dans le but du développement durable.

Après présentation du devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis d'un montant de 7 986.12€ HT soit 9 583.34€ TTC

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs

Délibération n°04/2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

V. RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION SCOLAIRE SUR 4 JOURS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée scolaire 2019 – 2020.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité renouvelle l'organisation scolaire à 4 jours.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°05/2020

VI. SALLE POLYVALENTE : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente et rappelle les principales modifications.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le nouveau règlement intérieur
- décide de son application à compter de ce jour

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°06/2020

VII. APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DU MUSEE :

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°07/2020

VIII. APPROBATION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DU CAUE POUR EXTENSION DU MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'adhésion au CAUE nous permet aujourd'hui d'avoir une assistance et un accompagnement concernant le projet d'extension du musée de l'Ours des Cavernes.

Une convention est donc établie entre le CAUE et la Commune, qui s'engage également à verser une contribution forfaitaire et volontaire, d'un montant de 1 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuve la convention avec le CAUE
- Accepte le versement forfaitaire de 1 500€

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°08/2020

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Petit rappel : le projet est une extension d'environ 200 m² avec modification du hall, amélioration de l'isolation, création d'une salle d'animation et d'exposition pour environ 330 000€ HT.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- 20/02 : publication de l'appel
- 27/03 : limite des candidatures pour architecte
- 27/03 : ouverture des plis avec la sélection de 3 architectes
- 17/04 : audition des 3 architectes
- Mai 2020 : choix définitif de l'architecte
- Septembre 2011 : début des travaux
- Avril 2022 : fin des travaux

En ce qui concerne la cynographie (nouveau film), les démarches sont plus simples car les coûts estimés sont inférieurs à 40 000€ (pas d'appel d'offres)

IX. APPROBATION DEVIS CHARDON REPARATION EGLISE :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des fuites ont été constatées sur la charpente de l'Eglise côté Ouest.

Un devis a été demandé à CHARDON Frères pour la réfection de la toiture. Le montant du devis s'élève à 11 644.63€ HT soit 13 973.56€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité approuve le devis de CHARDON Frères de 11 644.63€ HT soit 13 973.56€ TTC

Vote pour : 9 + 3 pouvoirs
Délibération n°09/2020

X. QUESTIONS DIVERSES :

1. Adressage

Après 2 réunions en décembre 2019 et janvier 2020, une nouvelle est prévue avec Mme GONZALES le vendredi 7 février 2020 à 9h30.

2. Tourisme

Les réflexions continuent sur les améliorations et projets à apporter sur la commune, en lien avec Agate qui a établi des fiches actions pour chaque « projet ».

3. Terrain à vendre

Un terrain est à vendre aux Pins. Le futur acheteur souhaiterait éventuellement acheter celui de la commune qui est attenant. Le terrain de la commune a une partie constructible. De nouvelles informations seront communiquées lors d'un prochain conseil.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

4. Prochaines réunions

- 07/02 : Adressage à 9h30
- 11/02 : MIT Conseil de 14h à 16h (étude sur les centres de vacances)
- 19/02 : Assurance Eglise avec Groupama 9h00
- 19/02 : commission urbanisme à 18h30
- 20/02 : SIAGA
- 21/02 : pot de départ Laurent 18h30
- 24/02 : commission urbanisme à 18h30
- 28/02 : réunion publique 20h
- 29/02 : repas du Conseil avec époux 12h
- 09/03 : commission urbanisme à 18h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 3 MARS 2020 A 19H30

Levée de la séance à 22h45

Fait à Entremont le Vieux,
Le 3 mars 2020

Le Maire,
Jean-Paul Claret



